

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF  
COMMUNAL PAR UN TIERS**

Prévu à l'article L 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Je soussigné(e)

NOM : .....

Prénoms : .....

Agissant en qualité de (*razer les mentions inutiles*) :

Représentant légal

Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile

Médecin traitant

Autre (préciser) :

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde consécutif à une situation de risques exceptionnels climatiques ou autre de :

NOM : .....

Prénoms : .....

Né(e) le : .....à : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

En qualité de (*razer les mentions inutiles*): personne âgée de 65 ans et plus,

: personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

: personne handicapée

Cette personne bénéficie de l'intervention (*razer les mentions inutiles*) :

d'un service d'aide à domicile,

d'un service de soins infirmiers à domicile,

d'un autre service :

d'aucun service à domicile.

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM / Prénoms :

Adresse / téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à Trébas les Bains, le

Signature

**DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978**

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées :

1. Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3. En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à la Mairie.

**CETTE DEMANDE DOIT ETRE ADRESSEE A :**  
MAIRIE, rue de l'Hôtel de Ville, 81340 Trébas les Bains